

3. Que d'un autre côté, le marché naturel de vos pétitionnaires se trouve dans le pays situé au nord et au nord-ouest de ce district, où il y a une population de vingt mille Sauvages aux environs des rivières tributaires de la rivière Mackenzie, mais que ce marché naturel est actuellement inaccessible à vos pétitionnaires; que ces Sauvages font surtout le commerce avec des gens qui apportent leurs marchandises d'Angleterre, tandis que si l'on avait des communications convenables et si les commerçants pouvaient avoir accès au marché mentionné, les articles fabriqués au Canada seraient achetés et employés par les Sauvages, et de grandes quantités de farine, de provisions et de produits (dont il sont actuellement privés) leur seraient expédiés, et l'on créerait ainsi un commerce important avec eux non seulement pour l'avantage de vos pétitionnaires, mais aussi pour celui des habitants d'autres districts dans les territoires et les provinces de l'est du Canada.

4. Que le centre de ce marché est le confluent des rivières à la Boucane et de la Paix, dans le district d'Athabaska, et que, lorsqu'on a atteint ce point, il n'y a plus que trois petits portages à faire pour atteindre l'océan Arctique, de sorte que le vaste pays qui s'étend entre ce point et cet océan se trouverait ouvert à vos pétitionnaires et aux habitants des autres districts et provinces de l'est; mais il est impossible de tirer avantage de ce marché vu que les moyens d'y avoir accès sont par une route mixte par terre et par eau, tandis que ce marché ne peut être atteint avantageusement et profitablement qu'en construisant une route carrossable jusque-là.

5. Qu'il y a d'Edmonton à ce marché trois routes praticables qu'on peut décrire comme suit:

(a) L'ancienne route de la baie d'Hudson par le fort Assiniboine. Les plus mauvais endroits de cette route se trouvent entre les rivières Athabaska et Pembina, et les quarante derniers milles avant d'arriver au Petit lac d'Argent (*Little Silver Lake*) c'est cependant la route la plus courte et elle est recommandée par vos pétitionnaires, comme étant la meilleure.

(b) La route conduisant d'Edmonton, par le lac Sainte-Anne, à l'embouchure de la rivière McLeod, puis en remontant la Grande rivière de la Chonette (*Big Hawk River*) et dans une direction nord-ouest, jusqu'à l'embouchure de la rivière à la Boucane. Cette route passe sur presque toute sa longueur à travers de petits bois, depuis le lac Saint Anne jusqu'à l'embouchure de la rivière à la Boucane, mais on croit néanmoins qu'on peut établir un chemin passable de ce côté.

(c) La route d'Edmonton au débarcadère d'Athabaska, puis en suivant la rivière Athabaska jusqu'à son coude nord entre le 55^e et le 56^e parallèle de latitude, puis en appuyant légèrement au nord de l'ouest des montagnes aux Framboises, où l'on suit un ancien sentier, puis en suivant ce sentier jusqu'au poste du lac de l'Esclave, à l'extrémité ouest du Petit lac de l'Esclave, puis par le chemin de raccourci de la baie d'Hudson jusqu'au confluent des rivières à la Boucane et de la Paix. La distance entre le débarcadère et le poste du lac de l'Esclave est d'environ cent soixante milles, et le pays traversé par cette route est onduleux et sablonneux, avec quelques groupes épars de petits peupliers et de pins résineux. Il n'y a qu'un muskeg à traverser, et l'on croit qu'en construisant trois milles de "pontage", cette route, quant à ce qui concerne ce muskeg, serait praticable. Cette route est la plus longue des trois dont il vient d'être parlé.

6. Que l'accès facile à ce marché naturel et au pays qui s'étend jusqu'à l'océan, que l'on obtiendrait par la construction d'une des trois routes ci-dessus décrites, aurait pour résultat non-seulement d'améliorer la condition de vos pétitionnaires, mais aussi de développer matériellement les ressources agricoles, minières et autres d'une étendue de pays contenant sept cent cinquante mille milles carrés; et de plus, le gouvernement fédéral retirerait ainsi de grands avantages pour la poursuite de ses arpentages et explorations, et pour la réduction des frais de transport et autres se rattachant à ces arpentages et explorations, ainsi qu'aux traités avec les Sauvages et à leur conduite dans ce pays.

En conséquence vos pétitionnaires prient humblement:

1. Que votre honorable corps prenne immédiatement et sérieusement en considération les faits ci-dessus exposés.